
Séance formateurs Polymécaniciens.

Le 23.04.2018

Présents : Jean-Marc Collomb ATMX, Laurent Morier (LCH), Francis Perritaz (RH-Formation), Olivier Haldimann (IPHYS), Michel Teuscher (LCH), Yves Morier (ISIC), Pierre-André Despont (ATMX), Guillaume Francey (ISIC), Perriard Jean-David (IPHYS)

Absent : Laurent Chevalley (LCH)

Séance organisée par : IPHYS, salle 318 BSP Cubotron.

Ordre du jour.

1. Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2017
2. Résultat séance sécurité apprentis EPFL, séance sécurité EPSIC
3. Salon des métiers, bilan
4. Engagement apprentis 2018
5. Examens partiels et TPI
6. Concours Fraisa
7. Camp des apprentis
8. Divers

Séance conduite par Jean-David Perriard
PV également.

A l'ordre du jour le point 8 est rajouté, Divers.

1. Approbation du dernier PV

Une petite modification concernant les engagements d'apprentis pour la rentrée 2018, c'est l'atelier de l'IPHYS (anciennement GCMP) soit Olivier Haldimann qui engage et non Perriard Jean-david.

Pv approuvé, Guillaume et Yves sont remerciés.


2. Résultat séance sécurité EPFL / EPSIC

La sécurité de nos apprentis était le sujet principal des deux dernières séances à l'EPSIC. La dernière séance c'est même avéré être une formation en sécurité donnée par un ingénieur en sécurité de la SUVA.

Durant cette formation des documents de Swissmechanic spécialement prévus pour la sécurité des jeunes travailleurs nous ont été présentés. Ils sont actuellement les seuls à proposer ce type de documents, il est donc recommandé de travailler avec ou du moins de s'en inspirer pour développer son propre système.

Francis Perritaz et Yves Morier ont rencontrés Eric Du Pasquier et Thierry Meyer pour connaître les mesures de sécurité en vigueur sur le site de l'EPFL. Le système relatif à la sécurité et celui que nous connaissons tous mais il ne fait aucune différence entre un employé et un apprenti. Jusqu'en 2017 à priori cela contenait la DGEP pour donner des autorisations de former mais depuis cette année ils demandent qu'un réel système de sécurité pour les apprentis soit mis en place par les entreprises.

Yves Morier a présenté les documents de Swissmechanic aux responsables de la sécurité afin qu'ils valident ou non ce système sur le site de l'EPFL pour les apprentis polymécaniciens. Le système a été validé avec un complément, sur la feuille « Annexes 2 au plan de formation : attestation de formation » il faut rajouter pour signature une colonne « information » en plus de la colonne « formation » (voir exemple ci-dessous). Ce document modifié est disponible sous le WIKI sous sécurité apprentis, dossier Attestation de formation avec listes dangers.


Édition 1.0 du 10.06.2016

Annexe 2 au plan de formation : attestation de formation

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés à l'art. 6, al. 4, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de **Polymécanicienne CFC** et **Polymécanicien CFC** et à l'annexe I de la directive 6508 de la CFST, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes soient respectées.

Travaux dangereux	Dangers	information dans l'entreprise			formation dans l'entreprise		
		Date	Visa formateur/trice	Visa personne en formation	Date	Visa formateur/trice	Visa personne en formation
Travaux dans les ateliers de production	N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 12, 20, 21, 24 (tous les dangers)						
	danger n°						
	danger n°						
	danger n°						
Maniement de perceuses	danger n° 8						
Maniement de tours, fraiseuses, rectifieuses planes et circulaires, conventionnels	danger n° 8						
Maniement de tours, fraiseuses, rectifieuses planes et circulaires, CNC	danger n° 8						
Maniement de machines à débiter, former, découper et estamper	danger n° 8, 10, 11						

160610_PM Anhang 2_Ausbildungsnachweis_f
1/2

Voici différents liens.

<https://www.cfp-vd.ch/> à droite sur la page d'accueil, vous y trouverez la présentation Power Point de M. Jean-Daniel Luthi, ingénieur en sécurité. Présentation faite à l'EPSIC le 15 février.

http://www.swissmechanic.ch/xml_1/internet/fr/application/d2975/d3002/f5016.cfm les différentes fiches concernant les prescriptions relatives à la sécurité au travail et également les mesures d'accompagnement et attestations de formation spécifiques au polymécaniciens. J'ai également joint quelques listes de contrôle de la Suva en lien avec différents dangers.

Tous ses documents sont également disponibles sous sur le WIKI sous Sécurité apprentis.

3. Salon des métiers, bilan

Le constat de Francis Perritaz n'est pas positif. Cette année il y a une morosité générale autour de l'apprentissage. Notre présence au salon des métiers ne nous a pas été bénéfique et de façon générale très peu de dossiers de candidatures sont parvenus au RH (sept au total pour notre profession).

Ce « malaise » autour de l'apprentissage peut venir des écoles qui orientent plus facilement les jeunes vers des raccords, vers le gymnase. Francis a pris contact avec le secrétariat du site orientation.ch pour savoir si une action allait être menée pour faire de la propagande autour de l'apprentissage avec des « offres de dernières minutes » ou autre mais ils sont restés très passif sans vraiment avoir, ni proposer de solutions.

Différentes actions, solutions et questions ont été soumises durant notre séance.

- Organiser des journées d'informations, « portes ouvertes ».
- Inviter les conseiller en orientation pour les encourager à parler de l'apprentissage.
- Offrir plus de possibilités de stages. Michel Teuscher propose de faire des entretiens pour s'assurer de la motivation du jeune.
- Faut-il continuer le salon des métiers.

Une séance sera organisée prochainement par Francis pour débattre de ces précédents points.

4. Engagement apprentis 2018

Olivier Haldimann, atelier de l'IPHYS a engagé un apprenti pour la rentrée 2018.

Yves Morier, atelier de l'ISIC, est intéressé par un candidat, cela devrait se concrétiser prochainement.

Comme dis précédemment seul sept dossiers de candidatures sont parvenus au RH cette année pour notre profession.

5. Examens partiels et TPI

Olivier Haldimann et Yves Morier ont chacun un apprenti qui va se présenter au examens partiels, respectivement Dylan Matthey IPHYS et Jonathan Rottet ISIC.

Pour les examens finaux sont candidats Léo Seewer IPHYS, Sébastien Behrens ATMX, Nikola Bozic ISIC et Serge Cavin LCH.

6. Concours Fraisa

La matière est disponible chez Pierre-André Despont.

Sont inscrits en conventionnel Dylan Matthey IPHYS et Jonathan Rottet ISIC.
En CNC Gael Clivaz ATMX va participer au concours.

7. Camp des apprentis

9^{ème} édition, du 25 au 29 juin. Au total 30 apprentis vont y participer.

Comme accompagnant, Laurent, Guillaume, Bastien, Karine, Yves et Francis.

Cette année les intervenants seont deux jeunes aventuriers, passionnés de voitures qui viendront partager leur récente expérience au 4L Trophy.

Une séance d'information aura lieu fin mai.

8. Divers

Question posée par Olivier Haldimann : Qu'advient-il d'un apprenti qui échoue la partie théorique de ses examens finaux mais réussit la partie pratique ?

Réponse de Francis Perritaz : Légalement l'employeur peut se séparer de l'apprenti et c'est généralement ce qui se passe dans cette situation. Exceptionnellement et avec le soutien du formateur Francis Perritaz dit être prêt à garder l'apprenti au sein de l'EPFL mais sous les mêmes conditions et avec le même statut.

Rédaction : Perriard Jean-david, Lausanne, le 30.04.18

Pv transmis par email aux formateurs et à Francis Perritaz.

Prochaine séance organisée par : Olivier Haldimann (IPHYS). Courant du mois de septembre.